



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **mercredi 9 mars 2022, à 19 h30** tenue au bureau municipal sis au 528 rue Main, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Vanessa Chapman, Samantha Hartwell, Alain Villemure, Corey Strapps et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière est présente.

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h51.

2. Dépot du registre des personnes habiles à voter

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte le registre des personnes habiles à voter, tel que déposé, sous le nom de certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 440-1-2021.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Période de questions

4. Levée de l'assemblée

Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 19h 54.

Signé ce 10 mars, 2022.

Denis Savage
Maire

Louise Brière
Directrice Générale et Greffière-trésorière

2022-03-046

2022-03-047